



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00640

Numéro SIREN : 352 657 993

Nom ou dénomination : GROUPE Y BOULLIER

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2015 sous le numéro de dépôt 2965

**Greffé du tribunal de commerce de NIORT**

18 RUE MARCEL PAUL  
BP 8818  
79028 NIORT CEDEX 9  
Tél : 0549791440  
Fax : 0549736658  
www.greffe-tc-niort.fr

**ACTY**

CS 18421

53 R des Marais

79024 NIORT CEDEX 9

Nos références : / LARNAC

NIORT, le 19 Octobre 2015

***Certificat de dépôt d'acte(s) de société***

*Numéro d'identification :* 352 657 993  
*Numéro de gestion :* 2011 B 00640  
*Forme juridique :* Société par actions simplifiée  
*Dénomination :* GROUPE Y BOULLIER  
*Adresse :* 53, RUE des Marais  
79000 NIORT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

*Numéro du dépôt:* 2965  
*Date du dépôt:* 19/10/2015

- *Acte en date du : 30/09/2015*  
Procès-verbal d'assemblée générale mixte  
*Décision:* Changement de président

Le Greffier,



**GROUPE Y BOULLIER**

**Société par actions simplifiée au capital de 117 691 €**

**Siège social : 53 rue des Marais  
79000 NIORT**

**352 657 993 RCS NIORT**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 30 SEPTEMBRE 2015**

---

L'an deux mille quinze, le trente septembre, à dix sept heures,

Les associés de la société GROUPE Y BOULLIER se sont réunis en Assemblée Générale mixte Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 21 septembre 2015 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul COUSIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Pierre RONDEAU, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre contre décharge en date du 21 septembre 2015, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5 117 actions sur les 5 117 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*uy*      *JPC*

## ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- **DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Fixation de la rémunération du nouveau Président,*

### **DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- *Autorisation d'un prêt de consommation d'action et agrément d'un nouvel associé,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

<b>DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b>
---

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul COUSIN de ses fonctions de Président de la Société à compter du 30 septembre 2015 à minuit et décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

**Monsieur Emmanuel BOQUIEN**

né le 20 mars 1955 à NANTES (Loire-Atlantique)  
de nationalité française  
demeurant 80 rue Chanzy – 85000 LA ROCHE SUR YON

Le Président est investi, conformément à l'article 15 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Emmanuel BOQUIEN ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président de la Société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


→ PC

**DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et en application des dispositions de l'article 13 des statuts de la société GROUPE Y BOULLIER, autorise le prêt de consommation par la société GROUPE Y MANAGEMENT de UNE (1) action lui appartenant dans la Société, au profit de Monsieur Emmanuel BOQUIEN demeurant 80 rue Chanzy – 85000 LA ROCHE SUR YON et agréé ce dernier en qualité de nouvel associé de la société GROUPE Y BOULLIER.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à ce que le nom de Monsieur Emmanuel BOQUIEN soit inscrit dans les registres en qualité de nouvel associé de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

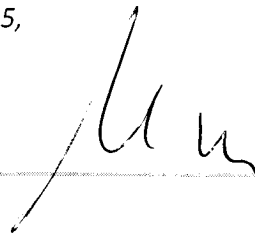
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et le Président nommé en séance.

Le Président démissionnaire,  
Jean-Paul COUSIN



Le Président nommé en séance à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015,  
Emmanuel BOQUIEN<sup>1</sup>

Bon pour acceptation  
des fonctions de Président



<sup>1</sup> Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».